

Charte du Prix des collégiens et des lycéens de Charente 2019-2020

Article 1 : organisateurs

Le Prix littéraire des collégiens et des lycéens de Charente est une initiative des professeurs documentalistes des collèges et des lycées de Charente. Il est mis en oeuvre en partenariat avec la Fédération charentaise des oeuvres laïques, le Service départemental de la lecture de la Charente, les bibliothèques et médiathèques de Charente, Canopé La Couronne, la librairie *Des Livres et des Mômes*, la librairie *Livres et Vous*, la librairie *Lilosimages*, la Direction Académique à l'Action Culturelle.

Article 2 : objet

L'objet de ce prix est de proposer aux collégiens et lycéens du département la lecture d'une sélection de romans, de décerner un prix littéraire à l'un des titres à partir du seul vote des jeunes, d'organiser les rencontres des auteurs de la sélection avec les élèves des établissements scolaires participants.

Article 3 : objectifs

Les objectifs du Prix des collégiens et des lycéens de Charente sont :

- d'inciter les jeunes à lire ;
- de proposer aux établissements scolaires et aux bibliothèques et médiathèques un projet dans le domaine de la lecture ;
- d'impliquer les lecteurs adultes (personnels et parents) et jeunes dans un projet commun ;
- de diffuser la connaissance de la littérature contemporaine ;
- de créer les conditions de rencontres entre lycéens et collégiens, entre établissements scolaires et établissements du réseau de lecture publique, entre auteurs et jeunes lecteurs ;
- de rendre concret et vivant le « métier d'écrivain ».

Article 4 : valeurs

En lien avec ces objectifs, l'organisation du prix souhaite promouvoir les valeurs de la liberté de choix et de l'autonomie des jeunes lecteurs, de la coopération entre tous les professionnels du livre et de la lecture, de l'ouverture à tous les genres romanesques sans censure littéraire ni morale, de l'impartialité des prescripteurs vis-à-vis des choix des jeunes lecteurs.

Article 5 : sélection

Les cinq titres sélectionnés correspondent aux critères suivants :

- des romans ;
- parution dans l'année civile précédant le choix de la sélection ;
- écriture d'expression originale francophone ;
- des auteurs qui peuvent rencontrer les jeunes lecteurs ;
- niveau de lecture accessible de la 3e à la 2nde.

Les organisateurs ont l'ambition de proposer une littérature de qualité aux jeunes lecteurs et des textes forts de nature à les interpeller sur des sujets qui les concernent.

Article 6 : comité de lecture

La sélection est déterminée par un comité de lecture interprofessionnel constitué de représentants des différents partenaires du prix : professeurs documentalistes, bibliothécaires, professeurs de lettres, libraires, représentants des partenaires du prix, collégiens et lycéens.

Article 7 : éthique

La participation au prix implique l'acceptation de la totalité de la sélection, sans censure ni remplacement ou ajout, et l'impartialité des encadrants. Inscrire ses élèves au prix engage à leur faire lire les cinq livres, sans influencer leur choix. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas prendre en compte le vote des jeunes à qui n'aurait pas été proposée l'intégralité de la sélection.

Article 8 : calendrier

La sélection des cinq romans est dévoilée au mois de juin. Les collèges et lycées s'inscrivent au plus tard avant les vacances de la Toussaint en envoyant la fiche d'inscription et la charte du prix signée. Aucune inscription ne sera validée avant la réception de ces deux documents. Chaque structure participante a la liberté d'organisation interne du prix de septembre à mars. Les travaux d'élèves réalisés autour du prix pourront être exposés lors du Festival du Livre jeunesse de Ruelle-sur-Touvre. Les élèves votent impérativement pour leur roman préféré au plus tard dans le courant du mois de mars à la date communiquée par les organisateurs. La participation des adultes est encouragée, leur vote est comptabilisé à part et n'est pas pris en compte pour l'attribution du prix. Les principales informations relatives au prix sont disponibles sur le blog dédié (<http://blogpeda.ac-poitiers.fr/prix-litteraire-cl-16/>).

Article 9 : rencontres avec les auteurs

Les auteurs de la sélection sont invités par les organisateurs à des rencontres avec les élèves des collèges et lycées participants. Ces rencontres se déroulent dans le cadre du Festival du Livre jeunesse. Elles sont financées par les subventions du Conseil départemental et du Conseil régional allouées à la FCOL. Les frais de déplacement restent à la charge des établissements scolaires. Les rencontres sont exclusivement réservées aux élèves inscrits au prix et ayant pris part au vote ; elles ne peuvent en aucun cas être proposées à d'autres élèves. Les rencontres sont attribuées par les organisateurs selon la plus grande équité possible en fonction du nombre de demandes et des créneaux disponibles ; elles ne sont donc pas automatiques. Les élèves des différents établissements scolaires pourront être regroupés pour satisfaire davantage de demandes, dans la limite d'un effectif maximal afin de préserver de bonnes conditions de rencontres.

Article 10 : cérémonie de remise du prix

Le prix est décerné à l'auteur lauréat lors d'une cérémonie qui a lieu le vendredi après-midi dans le cadre du Festival du Livre jeunesse. Elle est l'occasion d'échanges entre les auteurs invités et les élèves. Cette cérémonie est ouverte, sur inscription, aux établissements scolaires ayant participé au prix.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte du Prix des collégiens et des lycéens de Charente 2019-2020 et m'engage à en respecter les principes et modalités d'organisation.

Identité et signature du référent du prix dans l'établissement